

Zonage :

- Zonage limite
- Zones Urbaines
- UB : Zone urbaine autre zone de Chateaufort et de Arc-en-Barrois
- UB2 : Zone urbaine autre périphérie de plus faible densité
- UB3 : Zone urbaine spécifique à vocation principale de tourisme
- UB3 : Secteur urbain correspondant à des espaces de jardins
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique
- UEA : Zone urbaine spécifique du domaine public autoroutier
- UD : Zone urbaine spécifique dédiée au développement d'activités en lien avec l'agriculture
- UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs
- ULA : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs soumis à
- ULM : Zone urbaine spécifique en lien avec des terrains, militaires
- Zones à urbaniser
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitier
- 1AU2 : Zone à urbaniser à vocation principale activités
- 1AU3 : Zone à urbaniser à vocation principale équipements

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- A1 : Zone agricole à enjeux paysagers
- A2 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- A21 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- A22 : Secteur agricole où les activités en lien avec le tourisme agricole sont autorisées sous conditions spécifiques
- A3 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir
- A31 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir
- A32 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir au sein du périmètre de parc national
- A4 : Secteur agricole permettant l'implantation de centres
- A5 : Secteur agricole où la réalisation d'hébergement est autorisée sous conditions spécifiques

Zones industrielles

- N : Zone naturelle
- N1 : Zone naturelle correspondant à la réserve intégrale du parc national
- N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur de parc national
- N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)
- N4 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques vis à vis des enjeux naturels
- N5 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- N6 : Secteur naturel où les activités de pisciculture sont autorisées
- N7 : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins
- N8 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir
- N9 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir localisé au sein du périmètre
- N10 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir soumis à des dispositions particulières
- N11 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir soumis à des dispositions particulières
- N12 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir en lien avec le golf
- N13 : Secteur naturel destiné à la création d'ouvrages en lien avec les cheminements modes doux
- N14 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques
- N15 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus importante et sous conditions spécifiques
- N16 : Secteur naturel où l'implantation est autorisée sous conditions spécifiques
- N17 : Secteur naturel où l'implantation est autorisée sous conditions spécifiques

Prescriptions :

- Éléments identifiés au titre du L151-19 du CU**
- Patrimoine bâti ponctuel
 - Patrimoine bâti linéaire
- Éléments identifiés au titre du L151-23 du CU**
- Patrimoine naturel ponctuel
 - Patrimoine naturel linéaire
 - Mares et fossés
 - Élément architectonique (parc, boisement, square, etc.)
 - Espaces de jardins à préserver
 - Espace Boisé Classé
 - Zones à domaine humide

Informations :

- Secteur d'occupation agricole
- Patrimoine OAP
- Limites communales
- Sol
- Nouvelles constructions
- Parcelles
- Risques :
- Affaissement
- Inondation
- Érosion
- Éléments identifiés :
- Atlas des Zones Inondables :
- Atlas faible
- Atlas moyen
- Atlas fort
- Axe de tussellissement

Présentation :

Commune de Communes des trois forêts

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : Autreville-sur-la-Renne

Version ARRET PROJET

Planche : ZONAGE

22 Juin 2025

ARRIVÉE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 15/05/2025

VERDI

PLANCHE

A

Éléments du Patrimoine Bâti

N°	Type	Commune
B0A1	fontaine et lavoir	Braux-le-Châtel
B0A2	Maison boulangère	Braux-le-Châtel
B0A3	Tourelle en pierre de lave	Braux-le-Châtel
B0A4	Lavoir	Braux-le-Châtel
B0A5	Châlière	Braux-le-Châtel
AUT7	croix	Autreville-sur-la-Renne
AUT76	lavoir	Autreville-sur-la-Renne
AUT19	Châlière	Autreville-sur-la-Renne
AUT8	croix	Autreville-sur-la-Renne

Liste des emplacements réservés

N°	Bénéficiaire	Destination	Commune	Surface en m²
Absence d'emplacements réservés sur la commune				

